

La valeur de la DDHC de 1789

Par **Mau0209**, le **23/10/2016** à **15:26**

Bonjour, j'ai une dissertation à faire en droit constitutionnel, j'ai un peu de mal à trouver un plan qui irait avec mon sujet "La valeur de la DDHC de 1789", après réflexion voilà ce que j'ai trouvé :

Problématique : Quelle est la valeur de la DDHC ?

I La nécessité de la DDHC

- A Son importance
- B Sa valeur

II Le Conseil Constitutionnel, protecteur des droits et des libertés des citoyens

- A Les décisions fondatrices
- B Le bloc de constitutionnalité

Merci d'avance pour vos avis :)

Par **Isidore Beautrelet**, le **23/10/2016** à **15:32**

Bonjour

Votre plan me laisse perplexe. Tout d'abord l'intitulé du I) B) correspond à celui du sujet, ce qui n'est pas bon.

Ensuite, vous abordez le bloc de constitutionnalité seulement dans votre II) B), alors que cela devrait l'un des points importants de votre sujet.

Par **Mau0209**, le **23/10/2016** à **15:36**

Merci de votre réponse, il serait mieux de mettre le bloc de constitutionnalité dans le I.B ?

Par **Camille**, le **23/10/2016** à **15:41**

Bonjour,

Moi, ce qui me laisse perplexe, c'est surtout que Mau0209 se permet de reposer son sujet comme si de rien n'était, après avoir été mise au trou noir, la veille !

<http://www.juristudiant.com/forum/dissertation-droit-constitutionnel-t28206.html>

Par **Isidore Beautrelet**, le **23/10/2016** à **15:42**

Bonjour

En fait, il faut revoir tout votre plan, et également la problématique qui me semble un peu trop simpliste.

En gros, il faut insister sur le fait que la DDHC n'avait qu'une valeur symbolique (I) avant d'être intégrée dans le bloc de constitutionnalité (II)

Par **Isidore Beautrelet**, le **23/10/2016** à **15:46**

Bonjour

[citation] Moi, ce qui me laisse perplexe, c'est surtout que Mau0209 se permet de reposer son sujet comme si de rien n'était, après avoir été mise au trou noir, la veille ! [/citation]

Certes, mais on peut lui accorder le fait qu'il/elle a tenu compte de nos remarques, car au niveau de la forme ce second poste n'a plus rien à voir avec le premier, que je viens de clôturer. Il est vrai qu'il aurait été préférable que Mau continue à la suite de son premier sujet. Mais l'important reste qu'il/elle a fait un effort de recherche. C'est pourquoi je lui accorde une seconde chance.